

Vos questions / nos réponses

Casino sur internet

Par [Profil supprimé](#) Postée le 23/01/2021 21:51

Bonsoir, il y a quelques années, j'ai découvert les casinos sur internet, et je me suis mis à jouer de plus en plus..... à gagner parfois. Je joue 40 euros, par 30 euros pour aller jusqu'à 300, 400 euros par mois. Je suis au travail, ça me prend, j'ai envie de jouer ! J'ai essayé de m'interdire de jouer en contactant les casinos, ils mettent en place juste limite de jeu de tant par semaine. J'arrive pas à me résigner et je voudrais pas en arriver au point de non retour, mais je vois pas de solutions ! Merci

Mise en ligne le 26/01/2021

Bonjour,

Effectivement, les interdictions ponctuelles proposées par les casinos ne permettent pas toujours de réussir à arrêter durablement sa consommation.

Pour cette raison, il existe une interdiction volontaire nationale des jeux, valable pour une durée minimum de 3 ans dans tous les casinos français, les casinos virtuels hébergés sur des sites français, les sites de paris sportifs et tous les sites de jeux recensés par l'Agence Nationale des Jeux.

Nous vous joignons un lien à suivre pour mettre en place cette interdiction, ainsi qu'un article explicitant la procédure.

Vous avez aussi la possibilité d'obtenir du soutien de la part de professionnels dans des lieux appelés centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Ils proposent des consultations gratuites avec des médecins addictologues, des psychologues, etc. C'est tout à fait gratuit et confidentiel.

Par rapport au lieu de résidence que vous nous avez indiqué, nous vous joignons l'adresse de l'un de ces centres.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre service tous les jours par téléphone au 09 74 75 13 13 de 08h à 02h, ou par chat de 08h à 00h.

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

[Association Addictions France - Centre d'Addictologie du Puy-en-Velay](#)

21, rue des Moulins
43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 04 71 09 49 80

Site web : addictions-france.org

Secrétariat : Lundi 9h-17h, mardi 9h-19h, mercredi de 9h à 12h et de 13h-17h, jeudi et vendredi 9h-17h.

Accueil du public : Lundi 10h-17h, mardi 9h-19h, mercredi 12h-17h, jeudi et vendredi 9h-17h.

Consultat° jeunes consommateurs : Assurée par un psychologue clinicien, le lundi et le mercredi après-midi, sur rendez-vous, en individuel.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Procédure d'interdiction volontaire de jeux](#)
- [Demande d'interdiction en ligne](#)